



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 06.251

DECISION

***Concernant la fixation d'un tarif
pour le catalogue de l'exposition « Expo 5 »
vendu au Musée de ROYAN***

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- De fixer à 5,00 Euros le tarif du catalogue de l'exposition « **Expo 5** » vendu au Musée de ROYAN.
- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7018 – Fonction 322 du Budget Communal

Fait à ROYAN, le 2 octobre 2006
Le Maire,

H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 Octobre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT